



## PLAN D'ORGON

Hôtel de Ville  
Place Lucien Martin  
13750 PLAN D'ORGON

Tél : 04.90.73.26.00

Fax : 04.90.73.26.03

e-mail : [cantine@plandorgon.fr](mailto:cantine@plandorgon.fr)

site internet : [www.plandorgon.fr](http://www.plandorgon.fr)

Affaire suivie par : Service cantine/Mme HOUSEAUX

Objet : Dossier d'inscription cantine année scolaire 2026/2027

Madame, Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, le dossier d'inscription pour le restaurant scolaire 2026/2027. Celui-ci est également disponible et téléchargeable sur le site de la commune.

[www.plandorgon.fr/jeunesse/cantine](http://www.plandorgon.fr/jeunesse/cantine)

Il est à déposer à l'accueil de la mairie ou à renvoyer complété par mail à l'adresse suivante [cantine@plandorgon.fr](mailto:cantine@plandorgon.fr) avec l'ensemble des pièces suivantes à fournir :

- La fiche d'inscription
- La photocopie de la page vaccins du carnet de santé (vaccins à jour),
- La photocopie de l'attestation d'assurance scolaire pour l'année 2026/2027
- Les attestations d'employeurs des 2 parents (pour les parents travaillant à leur compte une attestation manuscrite suffit).

**La date limite de dépôt du dossier est fixée au **vendredi 26 juin 2026** au plus tard. Tout dossier non retourné après cette date ne sera pas traité.**

**Précision : en cas de fortes affluences à la cantine sur certaines journées et compte tenu de la superficie des locaux, notamment pour des raisons de sécurité, seuls seront accueillis à la cantine les enfants dont les deux parents travaillent.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire



Jerôme GUICHARD

## FICHE D'INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE (Année 2026/2027)

**Ecole élémentaire – maternelle** (rayer la mention inutile)

**Classe** (rentrée scolaire 2026/2027) :

### ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Lieu de naissance :

Sexe :

N° allocataire (CAF/MSA) **obligatoire**

### ADRESSE DE FACTURATION

### PERE

Nom :

Prénom :

Adresse si différente :

Tél domicile :

Tél travail :

Tél portable :

Mail :

Profession :

Employeur (Nom et adresse) **obligatoire**

### ERE

Nom :

Prénom :

Adresse si différente :

Tél domicile :

Tél travail :

Tél portable :

Mail :

Profession :

Employeur (Nom et adresse) **obligatoire**

**NOM DU REPRESENTANT LEGAL** **obligatoire**

### INFORMATIONS MEDICALES

Nom du médecin traitant :

Tél :

**Contre-indications et allergies alimentaires :**

| Type | Spécification |
|------|---------------|
|      |               |
|      |               |
|      |               |
|      |               |

Toutes les réservations de repas devront être effectuées directement sur le portail famille  
(Lien ci-dessous)

<https://portail.berger-levrault.fr/16948/accueil>

Votre code abonné nécessaire à l'inscription sur le portail famille, vous sera transmis par mail  
dès réception du dossier en mairie dûment complété.

Je soussigné (e)

Responsable légal de l'enfant :

Déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à PLAN D'ORGON,

Le



## Commune de PLAN D'ORGON

### RESTAURANT SCOLAIRE

RENTREE 2025/2026

#### **Règlement intérieur**

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de fonctionnement du restaurant scolaire mises en place dès la rentrée 2025/2026 pour les enfants des écoles de Plan d'Orgon.

#### **Article 1 : Dossier d'inscription**

Le dossier d'inscription sera à déposer impérativement d'ici le 27 juin 2025 à la mairie, aux jours et heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h).

Dès réception du dossier dûment complété, accompagné des pièces justificatives, un e-mail vous permettant la création ainsi que les réservations des repas sur le portail famille vous sera envoyé. **Toutes demandes de réservations ou d'annulations passera par le portail famille.** Chaque nouvelle famille se verra attribuer un « code abonné » nécessaire à la création du compte.

Les réservations ou annulations de repas peuvent être effectués soit pour l'année complète soit à la journée en respectant un délai de 48 heures franc avant le jour souhaité (le samedi et dimanche ne comptent pas). Si un enfant mange sans préalablement avoir été inscrit sur le portail famille, ou en cas d'urgence de dernière minute, les parents doivent en informer la mairie soit par téléphone, soit par mail, une majoration tarifaire sera automatiquement appliquée.

#### **Article 2 : Tarifs**

- Le tarif du repas est de 3.80€, il est considéré normal lorsque l'enfant est inscrit à la cantine au moins 48 h franc avant la prise d'effet conformément à l'article 1.
- Le tarif du repas devient exceptionnel et donc majoré lorsque l'inscription de l'enfant ne respecte pas les modalités définies à l'article 1. Une majoration tarifaire sera appliquée d'un montant de 0.80€. Le tarif d'un repas exceptionnel est de 3.80€ + 0.80€ = 4.60€.

#### **Article 3 : Paiement**

Une facture du mois échu sera adressée aux familles par mail via le portail famille.  
Le paiement est possible par internet via le lien reçu avec la facture.  
Le règlement peut également être effectué par chèque, espèce, virement bancaire, prélèvement automatique ou carte bancaire directement en mairie : Place Lucien Martin 13750 Plan d'Orgon tous les lundi et mercredi après-midi de 13h30 à 17h00.

#### **Article 4 : Absence**

En cas d'absence, **dans tous les cas**, veuillez contacter la mairie au 04.90.73.26.00 service cantine ou envoyer un mail à l'adresse [cantine@plandorgon.fr](mailto:cantine@plandorgon.fr) pour prévenir de l'absence de l'enfant et annuler le repas de la facturation.

**Pour toute absence non signalée en mairie, le repas sera facturé.**

Les absences supérieures à 48h, nécessiteront de produire un justificatif (certificat médical ou copie de l'ordonnance).

#### **EN CAS DE NON-RESPECT DE CES CONSIGNES, LE REPAS SERA FACTURÉ**

#### **Article 5 : Régimes alimentaires particuliers**

Les menus du mois en cours approuvés par un diététicien diplômé, sont affichés aux tableaux des écoles, à l'accueil du périscolaire et sur le site internet de la commune rubrique « restaurant scolaire / inscription / paiement »

1) Les enfants qui, pour des problèmes médicaux ont besoin d'un régime alimentaire particulier, seront acceptés au restaurant scolaire, à condition que les repas soient fournis par les parents dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, selon des modalités définies dans le projet d'accueil individualisé (PAI).

2) Dans les cas particuliers, un avis écrit et détaillé des conditions d'accueil et de sécurité du médecin traitant ou du pédiatre sera nécessaire.

L'enfant pourra alors être accueilli avec l'approbation de l'équipe éducative et du restaurant scolaire.

3) Vu l'article R412-15 du code de la consommation, une nouvelle procédure concernant les allergènes est mise en place et **obligatoire** pour toutes les familles.

Une déclaration de non-allergie à certains allergènes sera communiqué aux parents et devra être retournée au service cantine soit par mail à l'adresse [cantine@plandorgon.fr](mailto:cantine@plandorgon.fr) soit directement en mairie.

L'acceptation du dossier d'inscription au restaurant scolaire pour toutes les nouvelles familles sera sous réserve de la déclaration dûment complétée et signée.

#### **Article 6 : Discipline**

- Respecter les consignes données par les encadrants,
- Respecter l'ensemble des adultes intervenant au restaurant scolaire,
- Avoir un langage correct,
- Ne pas avoir un comportement violent,
- Lever la main pour demander,
- Ne pas crier,

- Ne pas se lever sans autorisation,
- Ne pas jouer avec la nourriture ni la jeter au sol, respecter le matériel (vaisselle, couverts...)

**Article 7 : Acceptation du règlement – non-respect du règlement**

Toute validation d'une inscription par la mairie, nécessite l'acceptation du règlement intérieur. Le non-respect de ce règlement entraînera l'exclusion temporaire ou définitive du service de restauration scolaire.

Lu et accepté

Le Maire



Jean-Louis LEPIAN

A Plan d'Orgon, Le

Signature

Nom-Prénom du/des enfant(s) :

.....

.....

.....

.....

NB : A compter de la rentrée scolaire 2025, la commune propose à tous les enfants de l'école maternelle une collation offerte au moment de la récréation sous la forme d'une compote en gourde ou d'un yaourt à boire. La collation n'est pas obligatoire, celle-ci sera distribuée uniquement aux enfants pour lesquels les parents auront communiqué leur autorisation.

Certifié exécutoire pour  
avoir été reçu

en S/Préfecture le : 27.06.25

et publié, affiché ou notifié le : 30.06.25

## **DÉCLARATION DE NON-ALLERGIE AUX 14 ALLERGÈNES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**

En application de l'Article R412-13 du Code de la consommation

(Merci de cocher les cases en fonction de vos réponses)

Nom et Prénom du consommateur : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_ Classe ou Fonction : \_\_\_\_\_

Représentant légal (si mineur) Nom et Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), Nom ..... Prénom..... atteste sur l'honneur que :

**1 - Je ne suis pas allergique** à l'un des 14 allergènes à déclaration obligatoire, listés ci-dessous, et que je ne présente pas de contre-indication à la consommation d'aliments pouvant en contenir :

- ☐ Gluten (céréales contenant du gluten : blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées)
- ☐ Crustacés et produits à base de crustacés
- ☐ Œufs et produits à base d'œufs
- ☐ Poissons et produits à base de poissons
- ☐ Arachides et produits à base d'arachides
- ☐ Soja et produits à base de soja
- ☐ Lait et produits à base de lait (y compris lactose)
- ☐ Fruits à coque (amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de macadamia, noix du Queensland)
- ☐ Céleri et produits à base de céleri
- ☐ Moutarde et produits à base de moutarde
- ☐ Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
- ☐ Anhydride sulfureux et sulfites (en concentrations supérieures à 10 mg/kg ou 10 mg/l)
- ☐ Lupin et produits à base de lupin
- ☐ Mollusques et produits à base de mollusques

☐ Je comprends que cette déclaration permet à l'établissement de ne pas m'informer systématiquement sur la présence de ces allergènes dans les repas servis.

☐ Je reconnais que l'établissement met en place des mesures de gestion des risques liés aux allergènes, et je décharge l'établissement de toute responsabilité en cas de fausse déclaration de ma part.

### **2 - Je suis allergique à l'un ou plusieurs des allergènes**

☐ Dans le cas d'une allergie avérée je m'engage à fournir un certificat médical attestant de cette (ces) allergie(s) afin de permettre à l'établissement de prendre les mesures nécessaires pour assurer ma sécurité alimentaire.

☐ Je comprends que sans la fourniture de ce certificat médical, l'établissement ne pourra pas garantir l'absence de ces allergènes dans les repas servis.

Dans tous les cas, je m'engage à informer immédiatement l'établissement de toute modification de cette déclaration ou de mon état de santé.

SIGNATURE

Date : // \_\_\_\_\_

Signature du consommateur (ou du représentant légal si mineur) : \_\_\_\_\_

À retourner à l'administration de l'établissement. Ce document sera conservé en cuisine pendant trois ans.